PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE République de Côte d’ivoire

 ------------- Union-Discipline-Travail

 Conseil National de Sécurité --------------

 --------------

 **Le Secrétariat**

 --------------

**Communiqué du**

**Conseil National de Sécurité**

**Jeudi 11 juin 2020**

Le Président de la République, S.E.M. Alassane OUATTARA, a présidé ce jeudi 11 juin 2020, une réunion du Conseil National de Sécurité (CNS).

Cette séance a permis d’examiner l’évolution de la maladie à Coronavirus dans notre pays. Prenant en compte le rapport du Comité Scientifique et après analyse, le Conseil National de Sécurité fait les constats suivants :

* l’évolution du nombre de cas positifs, trois (3) mois après le début de la pandémie en Côte d’Ivoire, est en phase avec les prévisions. La hausse enregistrée depuis le début du mois de juin 2020 est en lien avec la stratégie de dépistage ciblée et une non-application des mesures barrières par les populations ;
* le taux de létalité est maîtrisé à environ 1% contre une prévision de 5% et le nombre de cas sévères s’élève à moins de 100 contre 800 projetés ;
* le retour des élèves, enseignants et personnels d’encadrement à l’intérieur du pays avec la réouverture de l’école n’a pas modifié l’épicentre de la pandémie qui reste Abidjan, avec 95% des cas ;
* le système sanitaire a été doté de moyens supplémentaires pour prendre en charge les cas de maladies nécessitant des hospitalisations, notamment en soins intensifs, le taux d’occupation des lits d’hospitalisation étant en moyenne inférieur à 30% ;
* le port du masque et le respect de la distance physique deviennent plus que jamais impératifs pour briser la chaîne de contamination.

Le Conseil National de Sécurité prend acte de la volonté du Comité Scientifique de poursuivre les analyses sur les caractéristiques de la pandémie pendant encore une période de deux (2) semaines.

Le Conseil note la nécessité de renforcer la capacité de diagnostic et de prise en charge de la maladie à l’intérieur du pays, au regard de la forte probabilité d’une durée plus longue de la pandémie.

Enfin, le Conseil se félicite de l’engagement citoyen du corps médical, des Forces de Défense et de Sécurité et de tous les acteurs engagés dans la mise en œuvre du Plan de riposte sanitaire.

Tenant compte de la situation, et après avis du Comité Scientifique, le Conseil National de Sécurité décide, et ce **jusqu’au mardi 30 juin 2020**:

* du maintien de l’état d’urgence ;
* du maintien de la fermeture des frontières terrestres, aériennes et maritimes ;
* du maintien de la fermeture des bars, boîtes de nuit, cinémas et lieux de spectacle ;
* du maintien de l’isolement du Grand Abidjan, en renforçant le contrôle aux entrées/sorties et en sanctionnant les cas de violation ;
* du maintien de l’interdiction des rassemblements de population, au-delà de 200 personnes pour l’intérieur du pays ;
* du maintien de l’interdiction des rassemblements de population à Abidjan, dont le maximum autorisé est dorénavant réduit de 200 à 50 personnes ;
* du suivi sanitaire systématique de toute personne venant de l’extérieur du pays.

Le Conseil National de Sécurité a également décidé :

* de la réquisition de capacités d’hébergement additionnelles dans le Grand Abidjan, en vue de l’isolement des patients souffrant de formes asymptomatiques ou légères ;
* de l’installation de capacités de prise en charge des formes légères, sévères et des cas contacts à l’intérieur du pays, prioritairement dans les villes de Bouaké, Korhogo, Abengourou, San Pedro, Man et Daloa avant la fin du mois de juin 2020 ;
* du renforcement du contrôle de l’obligation de port du masque, notamment par la sensibilisation communautaire et la répression, en raison de la non-application par la majorité des mesures barrières et de distanciation physique.

Le Conseil National de Sécurité appelle à l’implication de tous, notamment les élus, les chefs traditionnels et les chefs de communautés, à la sensibilisation au respect des mesures barrières.

Fait à Abidjan, le jeudi 11 juin 2020